

Titre délivré : Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de Physique de Strasbourg, spécialité Electronique et Informatique Industrielle, en partenariat avec l'ITII Alsace, au titre de la formation initiale sous statut d'apprenti.

Le diplôme délivré est reconnu par la Commission des Titres d'Ingénieur

■ Objectifs de la formation

Former des **ingénieurs opérationnels et polyvalents** compétents dans le champ technique de l'électronique, de l'informatique, de l'automatique industrielle, des réseaux locaux et étendus, de la supervision, ... capables de :

- conduire des projets multidisciplinaires en milieu industriel,
- piloter des systèmes d'information,
- proposer des solutions innovantes et pérennes,
- mobiliser et coordonner le travail d'une équipe,
- communiquer efficacement (écrit, oral, langues),
- gérer des ressources humaines.

L'ingénieur en Electronique et Informatique Industrielle est un spécialiste de la conception, de la réalisation, de la mise en œuvre de systèmes d'informations et d'applications informatiques du secteur industriel et de la production (voire de la maintenance). Il prend en charge tous les volets des projets de développement des systèmes d'informations ou/et d'automatisation au sein des entreprises.

■ Les applications possibles

Production : mise en place d'une supervision sur une ligne de production, amélioration et/ou modification d'une ligne de production (partie électronique, automates programmables, réseau informatique, programmation de commande numérique).

Maintenance : mise en place d'une maintenance préventive, d'une GMAO.

Informatique - Réseaux : mise en place de progiciel de gestion intégrée (ERP) : traitement de l'information et mise en relation des données, intégrité des informations, valorisation.

■ Les domaines d'activités

Bureau d'études : ingénieur d'études.

Production : ingénieur informaticien, ingénieur électronicien, chef de projet.

SSII : ingénieur réseaux, analyste programmeur, chef de projet.

Ingénierie et Conseils : études d'organisation, projets techniques.

■ Organisation des études

Le cursus développé par l'ENSPS est réparti de la façon suivante :

	Formation Académique	Formation Entreprise*
1 ^{ère} année	750 heures	850 heures
2 ^{ème} année	704 heures	896 heures
3 ^{ème} année	292 heures	708 heures
	Projet de Fin d'Etude > 600h	

* Le nombre d'heures en entreprise dépend de l'organisation du travail de chaque structure (base de calcul 1600 h).

Le projet de fin d'études est un projet de type industriel de 600 heures se déroulant sur le temps de présence en entreprise.

En 1^{ère} et 2^{ème} années, les alternances s'opèrent toutes les quinze semaines (15 jours en école et 15 jours en entreprise).

La formation en entreprise est réalisée sous la conduite d'un tuteur ingénieur.

En 2^{ème} année, une orientation des cours (164 heures) est proposée pour approfondir les connaissances en **Electronique et Systèmes (E&S)** ou en **Réseaux Informatiques et Télécommunications (RIT)**.

■ Périodes en entreprise

Les périodes en entreprise sont découpées en trois phases correspondant aux trois années de formation :

- une 1^{ère} phase dont l'objectif est de faire découvrir l'entreprise et son environnement : sa structure, ses technologies, ses produits, ses hommes, ses objectifs, sa culture...
- une 2^{ème} phase dont l'objectif est de préparer l'apprenant à conduire des projets techniques,
- une 3^{ème} phase dont l'objectif est d'amener l'apprenant à conduire un projet complexe de manière autonome.

■ Projet de Fin d'Etudes

L'objectif du projet de fin d'études est de placer l'apprenant en situation de complète responsabilité. Celui-ci devra mener en toute autonomie une mission d'ingénieur que lui aura confiée son entreprise.

Ce projet, de type industriel, devra permettre de valider conjointement les deux aspects de l'alternance : la formation académique et la formation en entreprise. Ce projet est une étude ciblée qui fait appel à :

- des connaissances scientifiques et techniques acquises en cours de formation,
- la prise en compte des aspects de *management*, d'*organisation* et *économiques*,
- la bonne compréhension du fonctionnement et de la culture de l'entreprise.

Le projet de fin d'études est réalisé sous double tutorat (tuteur entreprise - tuteur pédagogique).

■ Période à l'international

Afin de répondre aux attentes de la Commission des Titres d'Ingénieur, l'ITII Alsace a mis en place avec l'ENSP de Strasbourg un séjour à l'international intégré au cursus de formation des apprentis ingénieurs.

Ce séjour conditionne l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Le parcours à l'international a pour objectif de permettre à l'apprenti :

- de travailler dans une langue étrangère,
- d'agir de façon autonome à l'étranger dans un cadre professionnel,
- de rentrer en contact avec d'autres cultures et d'autres façons de travailler.

Le dispositif prévu dans le cadre des formations d'ingénieurs par apprentissage prévoit un séjour à l'international d'un mois minimum. Ce séjour à l'étranger est sous la responsabilité de l'apprenti ingénieur et fait partie intégrante dans la formation d'ingénieur.

Cette expérience à l'international d'un mois peut prendre la forme soit :

- d'un envoi en mission par l'entreprise d'accueil dans le cadre des missions attribuées à l'apprenti au cours de son contrat d'apprentissage,
- d'un séjour professionnel chez un autre employeur (filiales, fournisseurs, etc.) ou dans un laboratoire d'une université étrangère. Une convention de stage sera alors à établir.

Ce séjour doit obligatoirement se dérouler au cours des alternances Entreprise puisque la présence en formation Ecole est obligatoire (réglementation de l'apprentissage).

■ Formation en langues – niveau requis

L'obtention du diplôme d'ingénieur est soumise pour les apprentis à la validation d'un **niveau minimum en anglais** (*Recommandations de la CTI*).

Le niveau requis est de **750 points** au test du TOEIC.

Le TOEIC est un test en anglais de 990 points. Il permet d'évaluer l'aptitude des personnes non-anglophones à communiquer en anglais dans un contexte professionnel ou dans des situations d'échanges internationales.

Modalités de candidature par la voie de l'apprentissage

■ Public concerné

Spécialité **Mécanique**

DUT : GMP, GIM, MPh, ...

BTS : CPI, IPM, MAI, MI, CIM, ATI, ROC, ERO, ...

Licence 2^{ème} année orientée mécanique et Licence Professionnelle



Spécialité **Génie Climatique et Energétique**

DUT : GTE, GC, GIM, MPh, ...

BTS : FEE, ...

Licence 2^{ème} année orientée énergie et Licence Professionnelle

Spécialité **Electronique et Informatique Industrielle**

DUT : GEII, GIM, MPh, INFO, RT, SRC ...

BTS : SE, ET, MI, MAI, IRIS, CIRA, ...

Licence 2^{ème} année orientée électronique et Licence Professionnelle



Spécialité **Systèmes de Production**

DUT : GMP, GIM, Mph, QLIO, ...

BTS : IPM, CPI, MAI, MI, ATI, CIM, ROC, ET, ERO ...

Licence 2^{ème} année orientée mécanique et Licence Professionnelle



Spécialité **Informatique**

BTS, DUT, licence 2^{ème} année et licence professionnelle dans des spécialités informatiques ou scientifiques



**Les diplômes d'ingénieur délivrés sont reconnus
par la Commission des Titres d'Ingénieur**

■ Conditions d'accès

- être titulaire d'un DUT, BTS ou d'un autre diplôme BAC+2 (depuis moins de 24 mois),
- avoir moins de 26 ans lors de la signature du contrat d'apprentissage.

■ Modalités

Les dossiers de candidature devront être adressés au CFAI **avant le 10 avril 2010** accompagnés de :

- une lettre de motivation (manuscrite ou dactylographiée),
- un CV détaillant votre expérience professionnelle,
- une copie du relevé de notes du baccalauréat,
- une copie des bulletins scolaires des années post-baccalauréat (notes et classements),
- une copie du relevé de notes du diplôme Bac+2 (obligatoire) et éventuellement du Bac+ 3,
- l'avis de poursuite d'études en formation d'Ingénieur du diplôme Bac+2 (obligatoire) et éventuellement du Bac+ 3,
- une copie du certificat de niveau en langues pour les personnes ayant passé un examen du type TOEIC, Cambridge Advanced Certificate, BULATS, WIDAF, Zertifikat Deutsch, etc. ,
- un chèque de 25 € à l'ordre de l'ITII Alsace pour participation aux frais de dossiers.

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Après évaluation des dossiers de candidature, les candidats, dont les dossiers ont été retenus, seront avisés individuellement par courrier.

■ Admissibilité

Les candidats retenus devront confirmer leur participation aux épreuves écrites d'admissibilité (pour les filières avec l'INSA, l'ENSPS et l'ENSISA) ou aux entretiens individuels (pour la filière avec le Cnam) vers la mi-mai 2010.

Spécialité	Lieu	Modalité / dates	Matières
Mécanique	INSA de Strasbourg	Tests d'admissibilité sur 1 journée ½ 14 et 15 mai 2010	Une épreuve de mathématiques (3 heures) Un projet de mécanique (7 heures) Un test de niveau en anglais (30 minutes) Un test de niveau en allemand (30 minutes)
Electronique et Informatique Industrielle	ENSP de Strasbourg	Tests d'admissibilité sur 1 journée 15 mai 2010	Questionnaires à Choix Multiples de cultures scientifique et générale (mathématiques, physique, français, anglais, allemand, etc...)
Systèmes de Production	ENSISA de Mulhouse	Tests d'admissibilité sur 1 journée 29 mai 2010	Epreuves en mathématiques, physique, français et d'un test de niveau en anglais et en allemand
Génie Climatique et Energétique	INSA de Strasbourg	Tests d'admissibilité sur 1 journée ½ 14 et 15 mai 2010	Une épreuve de mathématique (2 heures), de physique (2,5 heures), une synthèse en français (1 heure) et un test de niveau en anglais et en allemand (1 heure).
Informatique	CFAI d'Eckbolsheim	Entretien individuel dès début mai	

Le jury d'admission final communiquera les **résultats fin mai / début juin 2010**.

■ Admission

Pour être définitivement admis et pouvoir commencer les cours, les candidats admissibles devront avoir signé un contrat d'apprentissage de 3 ans (de préférence avant le 1^{er} septembre 2010) avec une entreprise située de préférence dans le Grand Est de la France.

Les apprentis ayant signé des contrats d'apprentissage après le 1^{er} septembre 2010 pourront être admis dans la limite des places disponibles, les enseignements débutant à la mi-septembre.

■ Coût de la formation

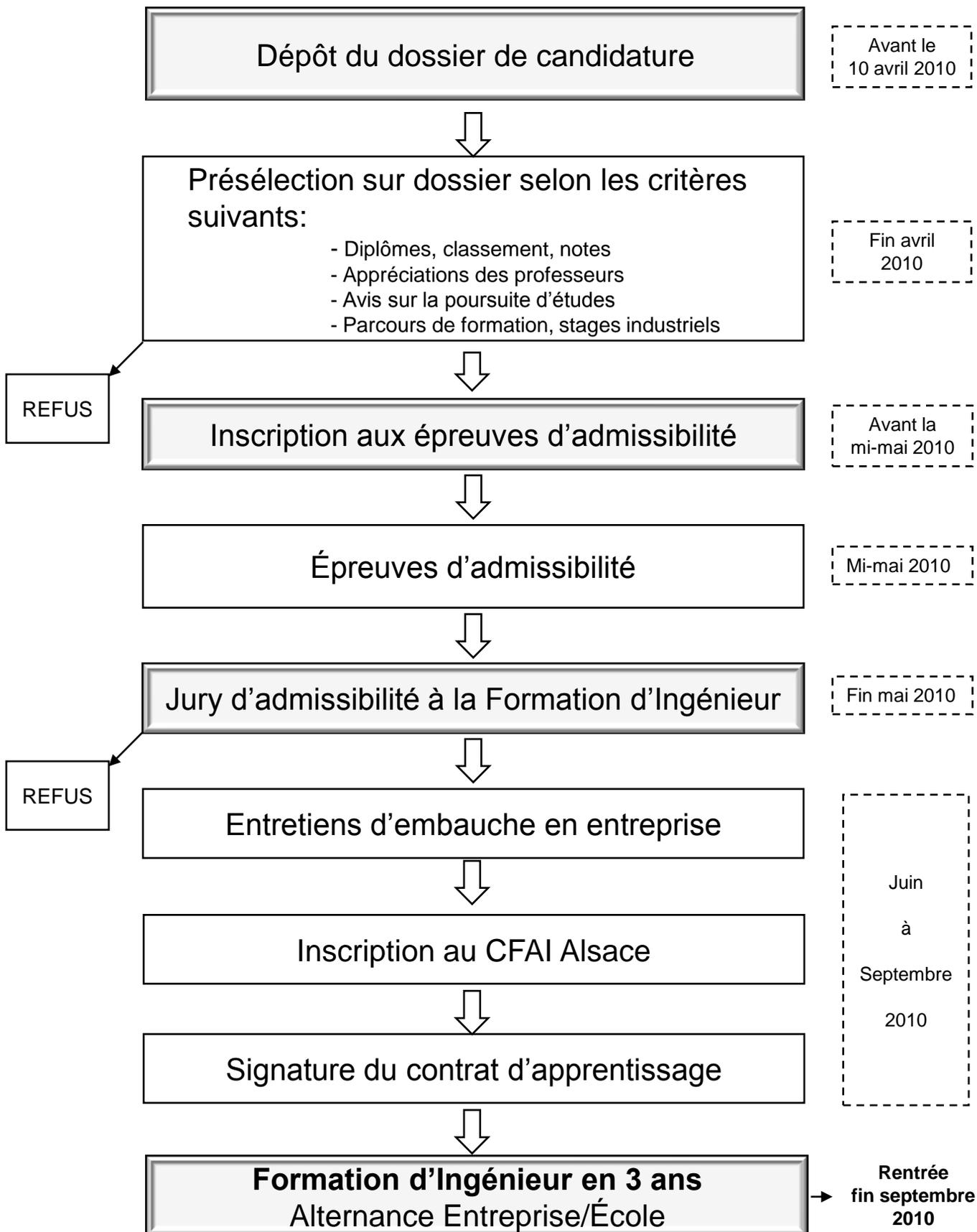
Gratuité totale pour l'apprenti qui bénéficie d'un salaire versé par son entreprise calculé sur la base d'un minimum de :

	Age	Minimum légal	Recommandation ITII Alsace (pour un Bac+2)
1 ^{ère} année	18 à 20 ans	41 % du SMIC*	65 % du SMIC
	21 ans et plus	53 % du SMIC*	
2 ^{ème} année	18 à 20 ans	49 % du SMIC*	75 % du SMIC
	21 ans et plus	61 % du SMIC*	
3 ^{ème} année	18 à 20 ans	65 % du SMIC*	100 % du SMIC
	21 ans et plus	78 % du SMIC*	

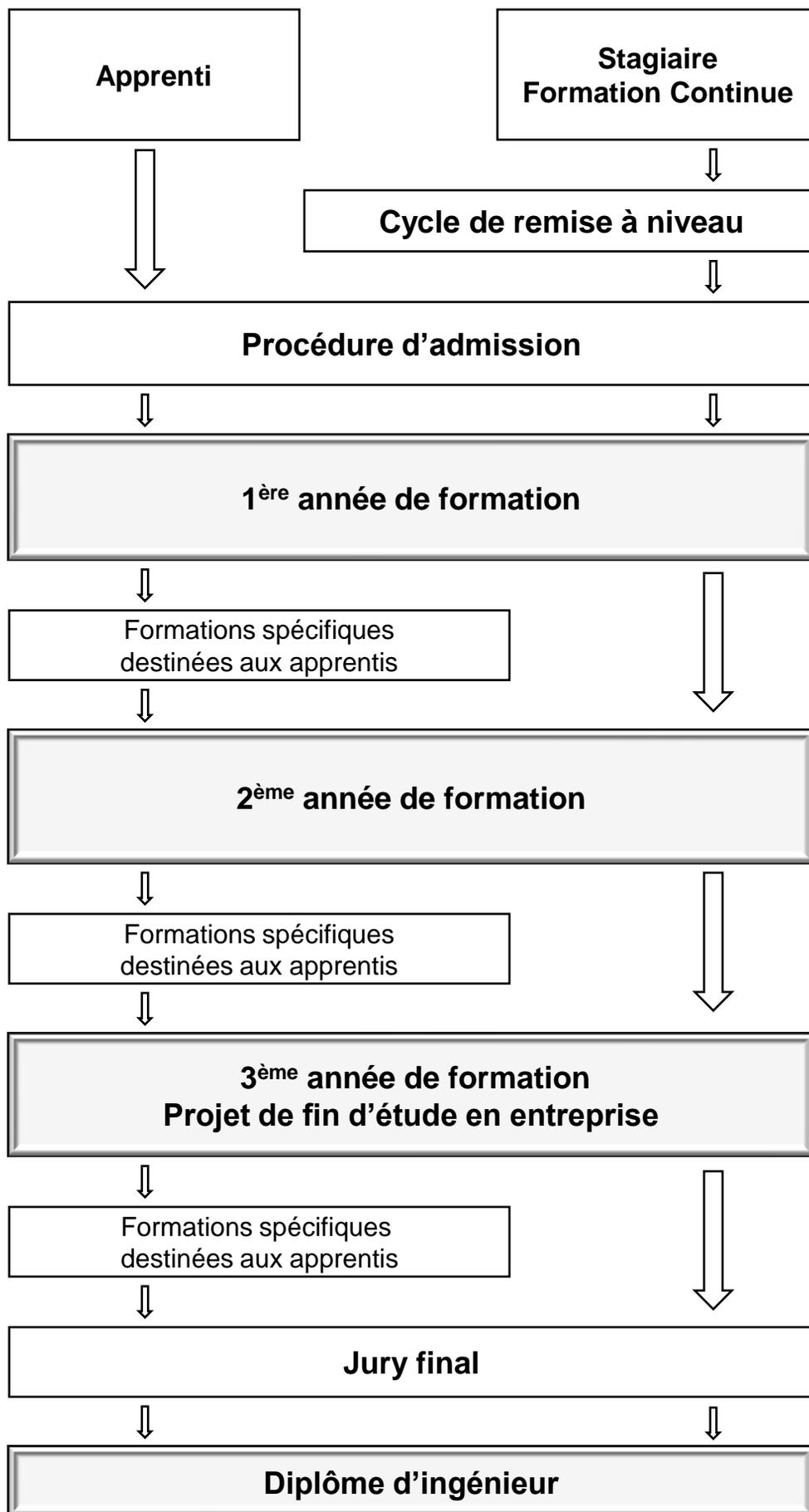
** ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi, s'il est plus favorable.*

■ Tout courrier est à adresser à

ITII Alsace / CFAI Alsace
A l'attention de Micaèle GELHAUSEN-KOENIG
8 rue de la Bourse - B.P. 1283 - 68055 MULHOUSE Cedex
Tél. 03.89.35.44.25 - Fax 03.89.35.46.09 - itii@cfai-alsace.fr



Modalités de fonctionnement



	MODULES		LIBELLE DES MATIERES	RECAP DES HEURES	
	PARCOURS et TRONC COMMUN	NOM DU MODULE		par matière	par module
1^{ère} année	TRONC COMMUN	Sciences pour l'ingénieur	Compléments de mathématiques pour l'ingénieur	10	98
			Mécanique (matériaux/RDM)	20	
			Electromagnétisme et applications	24	
			Optique	20	
			Physique des solides	24	
		Electronique	Electronique analogique	66	180
			Electronique numérique	58	
			VHDL - Modélisation	12	
			Spice	8	
			Opto-électronique	16	
		Informatique et Réseaux	Informatique "C" et introduction à JAVA	62	142
			Infrastructure des réseaux	36	
			Initiation à l'analyse numérique	16	
			Génie logiciel (SA_RT, SD, UML)	28	
		Traitement du signal et auto.	Traitement du signal (Partie 1)	36	90
			Automatique (Partie 1)	36	
			Systèmes et asservissements à temps continu		
			Automates programmables	18	
		Sciences Eco. et Humaines	Marketing industriel	8	58
			Anglais	36	
			Techniques d'expression	10	
Présentation des entreprises	4				
Formations Spécifiques aux apprentis	EACP	10	102		
	Initiation à la sécurité	14			
	Communication Conduite réunion	14			
	Séminaires d'Anglais	60			
	Suivi PFE	4			
TOTAL 1^{ère} année				750	heures
2^{ème} année (parcours optionnel)	PARCOURS ELECTRONIQUE	Systèmes Electroniques	Electronique de puissance (F2404)	28	76
			Electronique système	8	
			Electronique embarquée	8	
			CAO pour l'électronique	32	
			Electronique Programmable		
		Technologie Electronique	Technologie des composants (F2403)	16	88
			Microélectronique	8	
			MEMS	8	
			Capteurs et physique associée (F2401)	32	
			Electronique Haute fréquence	24	
	PARCOURS INFORMATIQUE	Systèmes Info.	Informatique - gestion de bases de données (F2303)	28	72
			Sécurité	18	
			Projets Réseaux Info et Télécom, démarche innovation	26	
		Techno. Info.	Temps réel (F2603)	32	92
			Systèmes distants et embarqués	36	
Télécommunications (F2602)			24		

	MODULES		LIBELLE DES MATIERES	RECAP DES HEURES	
	PARCOURS et TRONC COMMUN	NOM DU MODULE		par matière	par module
2^{ème} année (tronc commun)	TRONC COMMUN	Informatique	Informatique - Unix (utilisateur)	24	120
			Informatique - Visual Basic	32	
			Microcontrôleurs	32	
			Microprocesseurs	32	
		Auto. et Trait. du signal	Traitement du signal (Partie 2)	48	102
			Automatique (Partie 2)	40	
			Systèmes et asservissements à temps discret		
			Modélisation Identification des systèmes physiques	14	
		Projets	VHDL - Modélisation (VHDL = F2402)	24	60
			Gestion de projets	12	
			Innovation et conduite de projets	24	
		Sciences Eco. et Humaines	Technologie sur site	48	134
			GRH	12	
			Marketing industriel	32	
			Anglais	36	
			Communication extérieure sur la formation	4	
			Techniques d'expression (2 mémoires par étudiant)	2	
		Formations Spécifiques aux apprentis	Prise de parole en public	8	124
			Veille technologique	8	
			Conduite de Projet	40	
Séminaires d'Anglais	60				
Suivi PFE	8				
TOTAL 2^{ème} année				704	heures
3^{ème} année	TRONC COMMUN	Spécialisations	Apprentissage et développement de l'organisation	8	120
			Compatibilité Electromagnétique	12	
			GRH	20	
			Techniques financières	12	
			Stratégie du management industriel	20	
			Gestion de production	32	
			Plans d'expériences	16	
		Formations Spécifiques aux apprentis	Droit des entreprises	16	132
			Initiation à la qualité	16	
			Management en situation	32	
			Initiation à l'Environnement et développement durable	8	
			Séminaires d'Anglais	60	
		TOTAL 3^{ème} année			
TOTAL Apprentissage (FIP 1 + FIP 2 + FIP 3)				1746	heures

▼ Sciences finalisées

Physique : introduction de l'électromagnétisme, application à des cas concrets avec des montages instrumentaux utilisant les notions d'optique.

- Introduction des notions de base en physique des solides
- Rappel des notions pertinentes en physico-chimie des matériaux, application aux matériaux pour l'électronique
- Bases de la physique des dispositifs électroniques à semi-conducteurs.

Mécanique : introduction à la cinématique et à la résistance des matériaux.

Electronique numérique :

- cours d'introduction à l'électronique numérique, la technologie des composants complexes
- perspectives et tendances
- CAO : présenter les techniques modernes et les évolutions attendues.

Electronique analogique et compatibilité électromagnétique : enseigner les amplificateurs à transistors en se limitant pratiquement aux montages basse fréquence du domaine audio. L'ensemble permet d'introduire l'amplificateur opérationnel comme un dispositif électronique.

Électrotechnique et électronique de puissance : introduction des notions essentielles de l'électrotechnique et de l'électronique de puissance appliquées en particulier à la variation de vitesse des machines électriques.

Microprocesseurs : connaissances en programmation et conception de systèmes embarqués reposant sur l'utilisation du langage assembleur et C.

Informatique : sensibiliser les étudiants avec des systèmes informatiques modernes (utilisation et programmation).

- ⇒ Cette approche permet d'aborder des aspects complexes de l'informatique comme la programmation d'applications graphiques sous WINDOWS + JAVA + UNIX + VB.

Réseaux : dans ce cours sont abordés et développés les repères indispensables, ainsi qu'une méthodologie d'évaluation des besoins en communication informatique et de leur évolution pour le futur ingénieur.

Traitement du signal :

- apprentissage des techniques de base du traitement analogique et numérique des signaux
- introduction aux télécommunications.

Asservissements : apprentissage des outils mathématiques nécessaires à la modélisation des systèmes dynamiques continus et échantillonnés et de la synthèse des correcteurs analogiques et numériques simples. Technologie associée.

Temps réel : donner aux étudiants les moyens d'appréhender le développement d'applications temps réel, de comprendre les principaux concepts utilisés dans les systèmes d'exploitation et de découvrir un exécutif utilisé dans l'industrie.

Sciences technologiques

Gestion de production - Gestion des flux : déterminer l'influence des flux sur les délais, analyser les limites et les moyens à mettre en œuvre pour appliquer une méthode, connaître les méthodes de gestion (MRP2, Gestion des stocks, KANBAN), choisir une des méthodes en fonction des critères de production.

Outil de la qualité : mettre en œuvre un outil d'amélioration : les plans d'expériences. A partir d'une situation d'amélioration, l'étudiant doit être capable de définir clairement le problème, définir les objectifs, choisir ou déterminer la table d'expérience, suivre les expérimentations, analyser les résultats.

Projets / Technologie (sur site industriel) : illustration concrète des techniques sur site industriel : mise en application des techniques de l'ingénieur et exposé du projet entreprise de 2^{ème} année.

Technologie de fabrication II : fournir les bases essentielles, nécessaires à l'étude et à la mise en œuvre des différentes technologies de l'Interconnectique. Instruire les étudiants sur des sujets qu'ils rencontreront en entreprise. Ils seront ainsi préparés à comprendre, à résoudre et à optimiser les conditions d'utilisation ainsi qu'à évaluer ses domaines d'application.

Formation générale

Apprentissage et développement de l'organisation : sensibiliser les futurs cadres à l'interaction entre le développement des compétences et celui de l'organisation.

Gestion des Ressources Humaines – Management : faire comprendre aux élèves ingénieurs à quel point la fonction Gestion des Ressources Humaines est une fonction partagée : dans le contexte d'une forte évolution organisationnelle, les cadres d'entreprise sont appelés dans leur ensemble à intégrer de nouvelles formes de management.

Stratégie du management industriel : entraîner au contrôle de gestion opérationnel de responsabilités liées à la logistique industrielle et initier aux pratiques de gestion de responsabilités partagées : définition de rôles, d'objectifs, de moyens d'évaluation.

Finances : acquérir les mécanismes comptables de base. Délivrer le maximum d'informations concrètes sur les techniques financières.

Analyse de la valeur : à l'issue du cours, l'apprenant saura les appliquer en tant que participant d'un groupe de projet pour :

- identifier les besoins,
- les traduire en termes de résultats à obtenir,
- les intégrer dans des solutions « valorisées ».

Marketing industriel : comment optimiser la stratégie court terme et long terme marketing.

Allemand – Anglais : préparer les apprenants à la pratique courante de l'anglais et de l'allemand pour un usage professionnel (comme outil de communication et comme outil de documentation technique).



Le contrat d'apprentissage

■ Définition

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par son objet, sa forme, son contenu et sa durée.

Par ce contrat, **l'employeur s'engage**, outre le versement d'un salaire, à :

- assurer à l'apprenti une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie (CFAI),
- présenter l'apprenti à l'examen inscrit dans le contrat d'apprentissage.

L'apprenti s'oblige en retour, dans le cadre de sa formation, à :

- travailler pour cet employeur pendant la durée du contrat,
- suivre la formation dispensée en CFAI,
- se présenter à l'examen inscrit dans le contrat d'apprentissage.

■ Objet, forme et durée du contrat

L'objet du contrat est de donner à l'apprenti ayant satisfait aux conditions d'admission, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Le contrat d'apprentissage conclu entre l'employeur et l'apprenti est obligatoirement passé par écrit sous peine d'être déclaré nul. Il est instruit par la Chambre de Commerce et d'Industrie (ou la Chambre des Métiers) de ressort et est enregistré par la Direction Départementale du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

La durée du contrat d'apprentissage est au moins égale à celle du cycle de formation qui fait l'objet du contrat, soit 3 ans pour le cycle d'Ingénieur.

■ Public visé et entreprises concernées

- ☞ Les diplômés Bac +2 de moins de 26 ans.
- ☞ Toutes les entreprises justifiant de leur capacité à assurer la formation pratique correspondant au diplôme visé (activité, installations, structure...).

■ Formation et organismes de formation

La formation pratique est assurée par l'employeur. Cette formation doit être fondée sur l'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles en relation directe avec la qualification objet du contrat et des enseignements dispensés. Le CFAI dispense à l'apprenti une formation générale associée à une formation technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle.

Le CFAI conclut avec un établissement d'enseignement (une école d'ingénieur par exemple) une convention au terme de laquelle cet établissement assure tout ou une partie des enseignements normalement dispensés et met à disposition les équipements pédagogiques nécessaires.

■ Rémunération et frais de formation

L'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du salaire minimum de croissance ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi s'il est plus favorable et dont le montant varie en fonction de l'âge et de l'ancienneté du bénéficiaire. Il est exonéré à 100% des cotisations de Sécurité Sociale.

Cette formation est totalement gratuite aussi bien pour l'apprenti que pour l'employeur.

■ Congés payés

Le titulaire d'un contrat d'apprentissage bénéficie des mêmes droits aux congés payés que l'ensemble des salariés de l'entreprise (*cinq semaines par an en règle générale*).



Recherche d'une entreprise d'accueil

Choisir son entreprise dans le cadre de son projet professionnel, la contacter, obtenir un rendez-vous, présenter son savoir-faire et faire valoir ses compétences font partie de la formation d'un Ingénieur.

C'est pourquoi, l'ITI Alsace laisse au candidat Ingénieur le choix de la recherche de son entreprise d'accueil pour signer son contrat d'apprentissage.

Le CFAI proposera aux candidats admissibles qui le désirent, une liste d'entreprises recherchant un apprenti ingénieur.

■ Exigences de la formation d'Ingénieur

L'entreprise qui signe un contrat d'apprentissage de trois ans doit :

- pouvoir confier à l'apprenti des projets dont les sujets entrent dans le cadre des grands domaines de formation suivants : organisation et gestion de production, maintenance, automatisation, analyse de la valeur, qualité, sécurité, ...
- disposer d'un cadre technique, Ingénieur diplômé qui souhaite devenir maître d'apprentissage. Celui-ci devra participer aux formations et aux réunions des maîtres d'apprentissage à Strasbourg et/ou Colmar.

■ Domaine d'activité

Tous domaines et secteurs industriels de pointe où des ingénieurs (production, méthodes, maintenance) ont leur place dans les secteurs de la mécanique, de la sous-traitance, de l'informatique, de la plasturgie, de l'électricité, de l'électronique et aussi du textile, de l'industrie du verre, de l'agroalimentaire, de la chimie, ...

■ Nature de l'activité

Réalisation de grandes, moyennes ou petites séries de produits satisfaisant les exigences des marchés nationaux ou internationaux.

Mise en oeuvre des techniques actuelles de transformation et d'assemblage.

Projets dans les domaines de la mécanique, de la gestion de production, l'électronique ou l'informatique industrielle.

■ Importance

- ☞ Effectif supérieur à 50 personnes de préférence.
- ☞ Organisation suffisamment structurée pour former un ingénieur.

■ Équipements industriels

Bon niveau de mécanisation des équipements : machines outils, installations, réseaux ...

■ Implantation géographique

Dans le Grand-Est de la France. La formation académique a lieu à Strasbourg ou Illkirch, et certaines actions ont lieu à Mulhouse et/ou Colmar. La formation pratique se déroule dans l'entreprise.

L'alternance s'opère toutes les quinze semaines et des liaisons doivent être assurées entre l'entreprise (tuteurs - maître d'apprentissage) et l'école d'Ingénieur (enseignants), en évitant une durée de déplacement trop importante entre ces deux lieux de formation.



Avis de poursuite d'études

pour une formation d'ingénieur
par la voie de l'apprentissage

Ce document est obligatoire pour que le dossier de candidature soit recevable.

Il peut être remplacé par un document spécifique à l'Etablissement d'origine, sous réserve qu'il présente les mêmes renseignements (notamment classements et évaluations).

CONCERNE :

M^{me}, M^{lle}, M. :

Etudiant en :

Etablissement :

Filière demandée :

- Electronique et Informatique Industrielle (ENSPS)
- Mécanique (INSA)
- Génie Climatique et Energétique (INSA)
- Informatique (EI Cnam)
- Systèmes de Production (ENSISA)

BILAN GLOBAL : POSITION DU CANDIDAT PAR RAPPORT A SA PROMOTION

Avis du chef d'établissement (ou du Responsable de la formation)

Nom et Prénom du signataire :

Qualité :

FORMATION :

BAC + 2

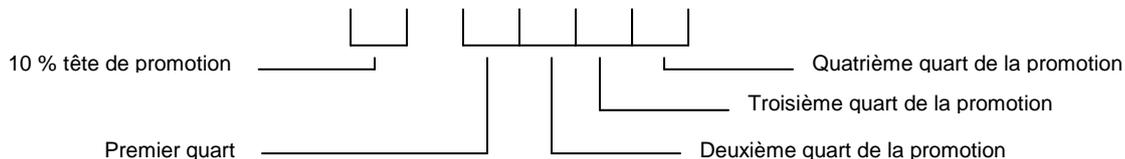
BAC + 3

en cours

validée en

Effectif de la promotion :

(Mettre une croix sur la position du candidat dans sa promotion)



Résultat : provisoire définitif

Classement réel (si connu) :

Avis, attribués par le conseil des professeurs, concernant la poursuite d'études par le candidat en formation d'ingénieur par apprentissage :

Très favorable	Favorable	Réservé	Défavorable

Observations, commentaires éventuels sur la capacité du candidat à suivre avec profit la formation d'ingénieur par apprentissage :

.....

.....

.....

Date

Signature

Cachet de l'Etablissement

